

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	13
Représentés	2
Votants	13
Votes exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et deux, le vendredi 9 septembre à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 02-06-2022  
Secrétaire de séance : Adrien LEBAS

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, VEZINE Stéphane, GARDE Delphine, LEYMARIE Christian, AUZELOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine, PICARDA Caroline, LEBAS Adrien, DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann.

Conseiller absent excusé :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : LOUBRIAT Clément avait donné pouvoir à Caroline PICARDA, CAMUS Franck avait donné pouvoir à Adrien LEBAS

Conseillers absents non excusés :

**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 mai 2022,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 5 juillet 2022,

Le Maire propose à l'assemblée de **supprimer** les postes suivants :

- un poste d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet (16 H 30)
- un poste d'agent de maîtrise, à temps non complet (34 H hebdomadaires)
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Considérant que M. Stéphane CORMERAIS est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne,

Le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 01/11/2022.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20220909-DE202244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

Publication : 12/09/2022

**DECIDE** de supprimer des postes proposées ci-dessus,  
**DECIDE** de **créer un poste d'agent de maîtrise** à temps complet, à compter du 01/11/2022.  
 Il informe que la suppression du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sera traitée après avis du Comité Technique.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 01-11-2022 :

<b>Service administratif</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Sec de mairie	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	18 H 30

<b>Service technique</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<b>Adjoint technique</b>	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	8 H
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TC
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC
<b>Agent de maîtrise territorial</b>	Agent de maîtrise territorial	C	1	0	34 H
	Agent de maîtrise principal	C	0	1	34 H
	Agent de maîtrise	C	0	1	35 H

<b>Service animation</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	16 H 30
Adjoint d'animation	Adjoint animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	16 H 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20220909-DE202244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

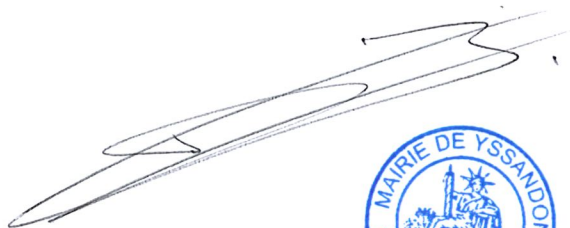

Publication : 12/09/2022

<b>Filière médico sociale</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	35 H

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

Publié le 12-09-2022

Pour copie conforme  
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20220909-DE202244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

Publication : 12/09/2022